



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 272 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'il faut répondre aux besoins de tous les élèves du réseau scolaire québécois, ceux qui ont des difficultés comme ceux qui n'en ont pas;

CONSIDÉRANT QUE la classe doit être équilibrée et à l'image de la société;

CONSIDÉRANT QUE chaque élève doit être évalué en fonction de ses besoins et de ses capacités, et que celui-ci doit recevoir un service approprié et immédiat lorsqu'il présente des difficultés dans son parcours scolaire;

CONSIDÉRANT QUE tous les élèves sont égaux et ont droit à des services adéquats en fonction de leurs besoins et non pas en fonction de la disponibilité des services;

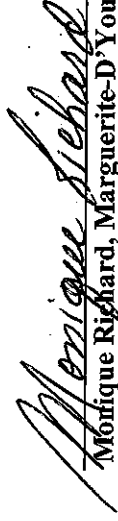
CONSIDÉRANT les nombreux et successifs engagements gouvernementaux pour améliorer la situation;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale de prendre les moyens pour que le gouvernement donne suite, le plus rapidement possible, à la motion votée à l'unanimité le 27 octobre dernier et qu'il respecte ses engagements à cet égard.

Ainsi, nous réclamons que le gouvernement fasse en sorte que la composition des classes soit équilibrée pour assurer la réussite de tous les élèves, dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et que tous les acteurs du milieu de l'éducation soient mis à contribution, dont le gouvernement du Québec qui fournira un encadrement et des ressources adéquates.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Monique Richard, Marguerite-D'Youville

11 juin 2011
Date